

Fédération Nationale des Infirmiers



Discours de politique générale : La FNI reste sur sa faim.

Paris le 31 janvier 2024. La FNI prend acte du discours de politique générale du nouveau Premier Ministre, Gabriel Attal et salue la mise en œuvre de la réforme de l'assiette sociale des indépendants en 2025. Cette mesure promise lors de la réforme des retraites va permettre de réduire les cotisations sociales des infirmières et infirmiers libéraux et leur permettre d'abonder leur retraite.

Concernant la lutte contre les difficultés d'accès aux soins, la FNI entend les solutions proposées pour augmenter l'effectif et la disponibilité des médecins. Malgré le volontarisme du Premier ministre, qui propose une nouvelle étape dans la responsabilisation des patients, ces améliorations nécessaires relèvent du temps long. Aussi, pour procurer des améliorations visibles et rapides, la FNI appelle le chef du Gouvernement à concrétiser les pistes ouvertes par le Président de la République le 16 janvier qui recommandait de s'appuyer davantage sur les paramédicaux, et en particulier aux infirmières et infirmiers libéraux (IDEL).

La FNI rappelle que les infirmières libérales sont prêtes à mobiliser leurs forces vives pour assurer la prise en charge de tous les Français. Pour y parvenir, le Gouvernement doit cependant transformer l'essai et passer à l'action. Or ce point n'a pas été développé par le Premier ministre, c'est dommage. La politique ambitieuse en faveur de l'évolution de la profession et de ses compétences, lancée en 2023, doit être assumée. Elle est nécessaire pour aboutir rapidement pour répondre aux préoccupations des Français, soulager les urgences, libérer du temps médical et accélérer les déploiements de la prise en charge du grand âge à domicile. A cet égard, une nécessaire clarification doit avoir lieu au sujet de la possibilité de recourir à une loi de programmation pluriannuelle pour le grand âge.

La « débureaucratisation » du pays et la simplification des relations avec l'administration sont des mesures de bon sens. Mais elles ont été trop souvent promises. La FNI est prête à travailler et porter des propositions sur ce sujet pour supprimer certaines lourdeurs administratives et réglementaires qui pèsent sur la gestion des cabinets. Par exemple, en cas d'erreur ou d'imprécision dans la rédaction d'une prescription d'acte infirmier, au lieu de mobiliser du temps médical et du temps infirmier pour l'élaboration d'une nouvelle prescription, la FNI propose que l'infirmier puisse annoter l'ordonnance et y porter le bon libellé. Cette mesure, fondée sur la confiance, facilitera la vie des médecins et celle des infirmiers.

La confirmation du maintien du projet de loi sur l'aide active à mourir avant la fin de l'été va permettre d'avancer sur ce sujet difficile. Cette réforme devra être accompagnée par un plan de soins palliatifs qui mobilise les IDEL sur la fin de vie à domicile. Là encore la FNI a travaillé des propositions dans ce sens.

La FNI a bien compris que le discours de politique générale s'adressait d'abord aux classes moyennes, lesquelles sont au centre des attentions du Premier ministre, et qu'il n'y avait pas d'inflexion majeure dans la réorganisation du système de santé. Cependant, la Fédération Nationale des Infirmiers reste sur sa faim et attend la feuille de route de la nouvelle ministre du Travail et de la Santé et des Solidarités.

Contact :

Daniel Guillerm Président

Portable 06 08 84 50 27

Siège social : 7, rue Godot-de-Mauroy – 75009 PARIS – Tél. : 01 47 42 94 13

Internet : <http://www.fni.fr> – E-mail : fni@fni.fr

Siret : 302 999 024 000 11